

- Nous demandons au Conseil Communal de respecter ses engagements, c'est-à-dire de ne pas démanteler les lignes aériennes, et d'attendre les résultats de l'étude comparative en cours.

Pour les Verts : François Perret, Marc Fatton, Monique Erard

Postulat "Vision globale du parc de véhicules de la Ville"

Lorsque notre Conseil doit se prononcer pour l'achat de nouveaux véhicules, il est toujours compliqué de pouvoir se prononcer car nous n'avons pas une vision globale du parc de véhicules dans la Ville. Il est du coup difficile pour nous de savoir si les équipements choisis sont les bons et s'ils sont tous nécessaires.

Les conditions climatiques évoluent et nous nous demandons par exemple si les équipements sont adaptés en fonction ?

Nous aimerions de ce fait que le Conseil Communal fasse un rapport indiquant l'état actuel des véhicules et qu'il précise sa politique en matière de remplacement de ces véhicules et de leurs équipements.

Pour le groupe POP : Paola Roulet

Amendement PLR

Commission consultative de la communication et de la promotion de la Ville

Article premier.- Une commission dénommée "Commission de la communication et de la promotion de la ville" est constituée. Il s'agit d'une commission permanente consultative au sens de l'article 134 du Règlement général, du 28 septembre 1994.

Art.2.-

¹Cette commission est composée d'au moins 11 membres, à raison d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil général ainsi que d'experts dans le domaine de la communication notamment.